

## Saison 2014/2015

### Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de printemps (AD)

Lieu : Salle polyvalente du centre pour personnes âgées Herti, Hertizentrum 7, 6303 Zoug  
Date : Samedi, 28 février 2015  
Heure : 14h05 – 17h10  
Présidence : Jean-Pascal Stancu, Président STT  
Vérificateurs du scrutin : Christophe Delestre (ANJTT) et Theo Huber (TTVI)  
Voix : 366  
Majorité absolue : 184 voix  
Majorité 2/3 : 244 voix  
Procès-verbal : Esther Schenk, Administration finances et personnel STT

Le Président STT, Jean-Pascal Stancu, ouvre l'AD de printemps à 14h05.

C'est avec plaisir que le membre d'honneur Walter Ziörjen est salué.

Brigitte Hirzel (présidente TTVI) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de l'assemblée. En tant que présidente du CO des Championnats suisses élite de cette année, elle s'adresse ensuite à l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués dans la belle région de Zoug. Elle espère rencontrer de nombreux délégués également plus tard comme spectateurs.

Une minute de silence est observée pour Laszlo Földy, membre d'honneur décédé et pour les joueurs décédés Vera Bazzi et Jacques Perrollaz, ainsi que pour tous les amis du tennis de table qui nous ont quittés.

Le Président présente les membres du DCC. Le Chef Finances, Jiashun Hu, ne peut malheureusement pas assister à l'assemblée. J.-P. Stancu salue en outre les membres du CC présents, les collaborateurs STT ainsi que tous les présidents des commissions et tous les fonctionnaires STT.

Les cartes de vote ont été remises à l'entrée. Conformément à l'art. 3.2.3 des statuts STT, les clubs, les membres ainsi que les membres d'honneur STT ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les membres du CC ne peuvent pas en même temps représenter un club. Les membres d'honneur ne peuvent pas se faire représenter. Conformément à l'art. 3.2.4 des statuts, chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre de membres titulaires d'une licence, 30 jours avant le déroulement de chaque AD est décisif. Un délégué peut représenter 20 voix au plus.

**Christophe Delestre (ANJTT) et Theo Huber (TTVI) assument la fonction de vérificateurs du scrutin.**

#### Vérification du scrutin :

|                |                         |                      |           |
|----------------|-------------------------|----------------------|-----------|
| AGTT : 33      | ANJTT : 28              | ATTT : 8             | AVVF : 60 |
| MTTV : 59      | NWTTV : 53              | OTTV : 92            | TTVI : 24 |
| Membres CC : 8 | Président d'honneur : 0 | Membre d'honneur : 1 |           |

**Total : 366 (Majorité absolue : 184 / Majorité 2/3 : 244)**

L'invitation à l'AD de printemps avec l'indication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais selon l'art 3.2.11 des statuts. L'assemblée peut en outre valablement délibérer puisque la condition stipulée dans l'art 3.2.5 exigeant la représentation d'au moins 2/5 des voix est remplie.

### **1. Approbation du procès-verbal de la dernière AD**

Le procès-verbal de l'AD d'automne du 20 septembre 2014 à Ittigen est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et des remerciements sont adressés à son auteur, Thomas Neuenschwander.

### **2. Approbation du budget 2015/2016**

La Directrice STT, Susanne Gries, présente le budget à l'aide de statistiques des budgets de 15/16 et de 14/15 par rapport aux comptes des résultats 13/14 et aborde individuellement les explications envoyées.

À la question pourquoi les recettes sous forme de matériel du nouveau sponsor Omnimedica figurent dans le budget, on répond que pour des raisons en rapport avec la TVA, ces recettes doivent être comptabilisées au niveau des recettes et des dépenses.

S. Schneider (TTC Uster) fait remarquer qu'à son avis, on ne prend pas suffisamment de mesures dans le domaine du marketing et du sponsoring. Il est persuadé que via des contacts de joueurs de tennis de table travaillant dans des grandes entreprises, on pourrait trouver de nouveaux sponsors. J.-P. Stancu est conscient de ce problème et espère toujours trouver une personne adéquate pour occuper ce poste vacant au sein du DCC. N. Imhof (Vice-président STT) confirme ces dires et fait remarquer que l'on pourrait aussi trouver une personne externe qui pourrait toucher une prime pour les sponsors obtenus.

P.-Y. Baumann (ANJTT) note que tout le monde ne va pas accueillir les statistiques présentées par S. Gries avec compréhension car l'on dépense moins pour le Sport de performance de la relève mais plus pour le Sport d'élite. En principe, cela est contraire au sens du concept Sport d'élite. SG explique que la saison prochaine, quelques joueurs solides du cadre national n'évolueront plus dans la relève mais dans l'élite. Il faut donc toujours considérer les deux domaines. Aucune économie n'est faite au niveau des cadres de détection et B/C.

**Après quelques discussions, les délégués approuvent le budget prévoyant un bénéfice de CHF 60.00 avec 260 oui contre 99 non et 7 abstentions.**

### **3. Approbation des statuts**

Aucune proposition n'a été soumise.

### **4. Approbation du règlement sportif**

#### **4.1 Proposition de la Direction STT : Début de l'autorisation de jouer pour première demande, renouvellement, nouvelle inscription et changement de club, art. 11.3.1 et 13.1 et 13.3 RS.**

La Direction STT retire sa proposition concernant la formulation de l'art. 13.3.1 en faveur de la contre-proposition du CTT Mézières.

**La proposition avec la nouvelle formulation de l'art. 13.3.1 est approuvée à l'unanimité.**

#### **4.2 Proposition de l'OTTV : Calcul du classement aux tournois de classement, art. 40.6 RS**

B. Clot (AVVF) et A. Zimmermann (OTTV) répondent à la question de P. Brisset (AGTT) : les rencontres jouées comptent pour l'évaluation ELO mais elles ne sont pas prises en compte pour le classement final.

**L'assemblée approuve la proposition avec 362 oui et 4 abstentions.**

#### **4.3 Proposition du CTT ZZ-Lancy : Double licence, art. 11.3.5 RS**

L'information est donnée que l'assemblée LN de ce matin a également abordé ce point et que dans le cadre d'un vote consultatif, elle s'est même exprimée en faveur d'une ouverture complète concernant la double licence (42 oui contre 2 non et 35 abstentions).

**Les délégués approuvent cette proposition avec 262 oui contre 95 non et 9 abstentions.**

#### **4.4 Proposition du CTT ZZ-Lancy : Tournois par équipes, art. 57.2.2 RS**

**L'assemblée approuve la proposition avec 352 oui contre 2 non et 12 abstentions.**

#### **4.5 Proposition du CTT ZZ-Lancy : Joueurs remplaçants par journée de championnat par équipes, art. 50.4.6 RS**

M. Dummermuth (MTTV) fait remarquer que pour les petits clubs, cette proposition n'est pas supportable et qu'elle doit donc être rejetée. A. Zimmermann (OTTV) partage cet avis et confirme qu'au sein de l'OTTV, cette modification ne pourrait pas être appliquée. G. Arnaud (CTT La Chaux-de-Fonds) est également de cet avis et propose qu'elle puisse éventuellement être appliquée dans les ligues nationales et qu'il faudrait par conséquent soumettre une proposition à l'ALN.

**Ch. Foutrel (ZZ-Lancy) comprend les objections concernant les petits clubs et retire sa proposition qu'il voudra soumettre à l'ALN.**

#### **4.6 Proposition du CTT ZZ-Lancy : Règlement de promotion/relégation**

Cette proposition ayant été présentée trop tard, il faut décider d'une entrée en matière (majorité 2/3).

Cette proposition a en outre également été traitée à l'ALN. Puisque les articles 510.12 et 510.13 tombent sous la responsabilité de l'ALN, l'AD ne doit que voter sur l'article 510.14. Les deux propositions concernant le règlement de promotion/relégation LNC/B et LNB/A ont été nettement rejetées par l'ALN. Un vote consultatif concernant l'article 510.14 s'est également soldé par un rejet clair.

**Avec 298 oui contre 68 non, l'assemblée décide d'entrer en matière sur cette proposition.**

**L'assemblée rejette ensuite la proposition clairement avec 320 non contre 32 oui et 14 abstentions.**

## **5. Approbation d'autres propositions**

### **5.1 Proposition Suppression de l'annuaire sous forme imprimée**

Dans un exposé détaillé, C. Diethelm (OTTV) explique pourquoi, à son avis, l'annuaire STT ne doit pas être supprimé. À l'heure actuelle, où le nombre des membres diminue constamment, le tennis de table suisse a besoin d'un instrument de marketing comme l'annuaire et celui-ci ne doit pas être remplacé par des documents publiés sur internet.

N. Imhof (Vice-président STT) ne partage pas toutes les explications du président de l'OTTV. Il est aussi conscient du fait que la situation financière de STT n'est pas rose et qu'il faut créer de nouvelles sources. Il faut aussi prendre des mesures contre la diminution du nombre des licences. Mais il ne pense pas que l'annuaire STT pourrait résoudre ce problème.

Selon différentes discussions, la majorité est de l'avis que l'on ait besoin d'un nouvel instrument de marketing. Tout le monde ne peut toutefois pas confirmer que l'annuaire STT sous la forme actuelle pourrait être cet instrument. La forme actuelle est surtout utilisable pour les fonctionnaires, les joueurs ne l'utilisent pour ainsi dire jamais.

G. Arnaud (CTT La Chaux-de-Fonds) demande si en cas de suppression de l'annuaire, les cotisations des membres seraient adaptées et si les coûts ne font pas partie de la cotisation. E. Schenk (office central STT) confirme qu'autrefois, on avait demandé CHF 10.- par licence pour l'annuaire et qu'en raison de la TVA, ce montant avait par la suite été intégré dans la cotisation pour la licence.

Y. Odobert (AVVF) suggère que l'on garde l'annuaire STT encore durant une saison sous cette forme et que d'ici la prochaine AD, le DCC doit élaborer une proposition comment et sous quelle forme un nouvel instrument de marketing pourrait le remplacer.

**Selon un vote consultatif, la majorité soutient cette proposition.**

**Les délégués décident ensuite avec 213 oui contre 128 non et 25 abstentions de garder l'annuaire sous forme imprimée encore une saison.**

## **6. Nomination des membres d'honneur**

Conformément à la décision de la dernière AD, A. Zimmermann doit être nommé membre d'honneur afin de rendre hommage à ses innombrables activités comme fonctionnaire et surtout à son aide précieuse dans le cadre du projet click-tt.ch. Au nom d'U. Schärer (chef de projet clic-tt.ch), la Directrice lit un éloge très émotionnel et émouvant qui souligne que sans A. Zimmermann, le projet ne serait pas réalisable. Sous des applaudissements chaleureux, A. Zimmermann est honoré pour son engagement et une assiette en étain ainsi qu'une bouteille de vin lui sont remises.

Il remercie les délégués pour cette nomination et rappelle que le projet click-tt n'est pas encore terminé. Il demande également aux membres de faire preuve d'un peu plus d'indulgence concernant click-tt.ch. À son avis, on peut s'attendre à un résultat positif et satisfaisant. Il faut juste encore un peu de temps et beaucoup de travail.

## **7. Information concernant le projet click-tt.ch**

J.-P. Stancu passe la parole à Susanne Gries qui présente le planning actuel et démontre ce qui a été réalisé depuis la dernière AD et ce qui est prévu pour les mois prochains. Elle présente également les coûts du projet qui respectent toujours le budget.

Le souhait de plusieurs membres du CC d'avoir plus de communication a été noté.

## **8. Informations du groupe de travail „Structures“**

J.-P. Stancu passe la parole au chef de projet Nicolas Imhof.

Le groupe de projet s'est constitué en septembre 2014. Les membres (en plus de lui comme chef de projet) sont S. Gries (office central STT, sans droit de vote), C. Diethelm (OTTV), C. Foutrel (AGTT), R. Gomez (ATTT) et M. Werner (TTVI).

Environ 50% des questionnaires envoyés ont été retournés. Selon la plupart des réponses, ce ne sont pas les structures mais plutôt les personnes occupant les différentes fonctions qui posent un problème. 2/3 pensent que les structures ne doivent que légèrement être adaptées. Concernant le nombre d'associations régionales, personne n'est de l'avis qu'il faut encore avoir 8 AR. 17 personnes sont pour une réduction du nombre et pour 15 personnes, 3 à 4 AR serait le nombre optimal.

Au cours de ces prochaines semaines, N. Imhof enverra encore une fois le rapport final du groupe de travail pour approbation afin qu'il puisse ensuite être mis en consultation auprès du CC STT. Ensuite, il incombera au CC STT de présenter une proposition adéquate à l'AD.

## **9. Divers**

La Directrice annonce que l'on cherche encore urgemment des organisateurs pour des manifestations STT. Il est surtout problématique qu'aucun organisateur n'a encore pu être trouvé pour les CS seniors du 12 avril 2015. Si au cours de ces prochains jours, l'on ne trouve pas cet organisateur, les CS seniors ne pourront pas avoir lieu cette année.

Des organisateurs sont aussi urgemment recherchés pour les manifestations suivantes (les clubs intéressés sont priés de s'adresser directement à l'office central STT) :

- 9/10 mai 2015 : Matchs de promotion 1<sup>ère</sup> ligue/LNC Messieurs et 1<sup>ère</sup> ligue/LNB Dames
- 6/7 juin 2015 : Finale Championnats par équipes Jeunesse U13/U15/U18
- 13 juin 2015 : Finale Coupe suisse (quart de finale, demi-finale et finale)
- 14 juin 2015 : Finale Suisse Junior Challenge

L'AGTT et l'AVVF ne peuvent donner que des feedbacks positifs en ce qui concerne le mode de championnat introduit comme projet pilote.

S. Gries confirme que concernant la question des balles en plastique, les Championnats nationaux de simple et par équipes, la ligue nationale, les TdC et tournois nationaux avec catégories A et B joueront avec la balle en plastique la saison prochaine. Pour la saison 2015/16, les AR doivent définir leurs propres règles pour leurs manifestations. S. Gries annonce en outre que l'on peut jouer avec toutes les balles en plastique admises par l'ITTF et que STT se base par conséquent sur la réglementation de l'ITTF.

Au nom de STT, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur fair-play durant l'assemblée et invite tout le monde à l'apéro dans la salle des CS de cette année.

Il lève l'AD à 17h10 et Th. Huber (TTVI) éteint la bougie STT pour terminer.

Pour le procès-verbal :

### **Swiss Table Tennis**

Administration Finances et Personnel STT



Esther Schenk

Va à :

Clubs

Comité Central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires / associations faitières